

Image not found or type unknown



partage de meubles concubins

Par **yaris**, le **20/06/2019** à **19:25**

Bonjour,

Mon ex concubin a quitté le logement le 1/08/2016, il a pris ses affaires et quelques meubles. Plus de nouvelles et gestion seule des enfants et de l'entretien de la maison pendant un an et demi. Il a demandé à récupérer une première fois son circuit de voiture carrera et une seconde fois ses outils au mois de décembre dernier.(il venait de s'acheter une maison et faisait des travaux.)

Nous venons de signer un compromis de vente le 28/04/2019 pour notre maison en indivision et maintenant il me réclame le partage des meubles. Nous n'avons aucune facture pour certains meubles. Peut-il bloquer la signature de l'acte de vente pour ces motifs ou bloquer le versement de la part de chacun chez le notaire.

Il me fait du chantage à ce sujet, il s'agit de très peu de meubles sans valeurs particulières.

Merci de votre aide.